



VINÇOTTE asbl
 Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social: Jan Olieislagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
 TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 30755058/3



F **168283**
 Rési code: 12

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Olieislagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
 Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
 Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
 Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux : Installation : Appartement 16
Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :
 Nom, Prénom : S Nom, Prénom : Appartement 16
 Adresse : Rue des églises 3 Adresse : idem
 CP + Commune : 4830 Linbaux CP + Commune : idem
 N° carte d'identité : N° carte d'identité :
 N°TVA : BE N°TVA : BE

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE») 0

- Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)
- Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)
- Visite de contrôle (6.5.)
- Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)
- Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)
- Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)

Dérogations Partie 8 : Appliquées Pas appliquées

Données générales de l'installation électrique : Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

Données distributeur : EAN EAN non communiqué Compt. kWh non placé

Compt. kWh n° : 110035475 Index jour : 5288.2 nuit : 7352.5 Compt. kWh exclusif nuit : n° Index nuit :

Protection branchement (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100

Données installation : Conçue pour U_N : mono 230 V 3x230 V 3N400 V

Courant nominal maximum (A) : 20 25 32 40 50 63 80 100

Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² - Type : EXUB

Description installation : Dispositif diff. gén. : 03 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 10

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Matériel mobile Matériel fixe >/section Schémas Contrôle bcl de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 25 Ω Isolement général : 1.1 MΩ Continuité (équipot., PE) Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était scellé a été scellé n'a pas été scellé ne peut pas être scellé Schémas et plans signés : Oui / Non

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées : 1501 1502 1610 1091

Nouvelle installation : 1908 : Ecbinage (n.nan) selle de bain dans le volume
 Neant doit être 1x4

Infractions constatées Installation existante : Neant

Remarques : 1061 1061

Neant

Conclusion :

L'installation électrique ~~est conforme~~ aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique **n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le 08/07/2023 par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur : Oliveri Agent n° : 5802 Date : 08/07/2022

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Pour le Directeur Général : Signature [Signature]



VINÇOTTE asbl
 Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
 Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
 TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° : 3075558/2

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
 Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
 Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
 Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 168282
 Rési code : 12

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 8/09/2019) – DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :		Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :	
Nom, Prénom : <u>S</u>	Nom, Prénom : <u>Appontement zone</u>	Adresse : <u>Rue des écoles 3</u>		[Redacted]	
N° carte d'identité : <u>S</u>	CP + Commune : <u>4830 Limbourg</u>	Tél. : <u>1</u>		Tél. : <u>1</u>	
N°TVA : BE					

Bases de l'examen : Livre 1 – AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – nouvelle installation (6.4.)	<input checked="" type="radio"/> Unité d'habitation	<input type="radio"/> Avant le 1/10/1981
<input type="radio"/> Contrôle de conformité avant mise en usage – modification/extension importante (6.4.)	<input type="radio"/> Unité de travail	<input checked="" type="radio"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input checked="" type="radio"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="radio"/> Installation de chantier	<input type="radio"/> À partir du 1/06/2020
<input type="radio"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="radio"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="radio"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="radio"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="radio"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input checked="" type="checkbox"/> Appliquées <input type="checkbox"/> Pas appliquées	<input type="radio"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique :

Document début réalisation avant le 01/06/2020 : n° Date

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : <u>110035805</u>	Index jour : <u>28.18.2</u>	nuit : <u>27.55.9</u>
	Protection branchement (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100		<input type="checkbox"/> Compt. kWh exclusif nuit : n° Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> mono 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V	Type prise de terre : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets	
	Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input checked="" type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/>	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>10</u> mm ² - Type : <u>EXUB</u>	Nombre de tableaux : <u>1</u> Nombre de circuits terminaux : <u>10</u>	
<input type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <u>63</u> A / <u>300</u> mA		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Matériel mobile	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> >/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>28</u> Ω		Isolément général : <u>1.4</u> MΩ		Continuité (équipot., PE) : <input checked="" type="checkbox"/>		Test dispositif diff. : <input checked="" type="checkbox"/>	
Le dispositif différentiel général : <input checked="" type="checkbox"/> était scellé <input type="checkbox"/> a été scellé <input type="checkbox"/> n'a pas été scellé <input type="checkbox"/> ne peut pas être scellé				Schémas et plans signés : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	<u>1501 1502 1610</u>
Nouvelle installation	
<input type="checkbox"/> Néant	
Infractions constatées installation existante	
<input type="checkbox"/> Néant	
Remarques	<u>1061 1062</u>
<input type="checkbox"/> Néant	

Conclusion :

L'installation électrique ~~est conforme~~ aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le 08/07/2023 par le même organisme agréé (*).

Agent visiteur : Oliveri Agent n° : 5902 Date : 08/07/2022

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Pour le Directeur Général : Signature OLIVERI

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail

Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique

TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux

Tel: +32 9 244 77 11
 Tel: +32 2 674 57 11
 Tel: +32 3 221 86 11
 Tel: +32 81 432 611

gent@vincotte.be
 brussels@vincotte.be
 antwerpen@vincotte.be
 gembloux@vincotte.be



F 168281

Rési code : 2

Rapport n° :

307 55 058 1a

RAPPORT : INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (LIVRE 1 - AR 8/09/2019) - DIR. GÉN. DE L'ÉNERGIE

Responsable exécution des travaux :		Installation :		Propriétaire / Exploitant / Gestionnaire :	
Nom, Prénom :	Nom, Prénom : <u>Commun + Mutualité</u>	Adresse : <u>Rue de l'Inde 3</u>	CP + Commune : <u>4830 LIMBOURG</u>	Tél. : <u>/</u>	
N° carte d'identité : <u>5</u>					
N°TVA : BE					

Bases de l'examen : Livre 1 - AR 8/09/2019 (MB 28/10/2019) («RGIE»)

<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage - nouvelle installation (6.4.)	<input type="checkbox"/> Unité d'habitation	<input type="checkbox"/> Avant le 1/10/1981
<input type="checkbox"/> Contrôle de conformité avant mise en usage - modification/extension importante (6.4.)	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail	<input checked="" type="checkbox"/> Entre 1/10/1981 & 1/06/2020
<input checked="" type="checkbox"/> Visite de contrôle (6.5.)	<input type="checkbox"/> Installation de chantier	<input checked="" type="checkbox"/> À partir du 1/06/2020
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle renforcement puissance ancienne installation (8.4.1.)	<input type="checkbox"/> Parties communes d'un ensemble résidentiel	
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2.)	<input type="checkbox"/> Locaux techniques d'un ensemble résidentiel	
<input type="checkbox"/> Visite de contrôle libre ancienne installation (8.4.3. ou 8.4.4.)	<input type="checkbox"/> Installation de production décentralisée	
Dérogations Partie 8 : <input checked="" type="checkbox"/> Appliquées <input checked="" type="checkbox"/> Pas appliquées	<input type="checkbox"/> Autre installation :	

Données générales de l'installation électrique : Document début réalisation avant le 01/06/2020 ; n° : Date :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
Nom distrib. :	Compt. kWh n° : <u>15A61100351F</u>	Index jour : <u>5287,2</u>	Index nuit : <u>7352,5</u>
Protection branchement (A) :	<input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input checked="" type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	n° :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input checked="" type="checkbox"/> mono 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V	Type prise de terre : <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) : <input checked="" type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100	Schéma MLT : <input checked="" type="checkbox"/> JT <input type="checkbox"/>	
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4</u> X <u>10</u> mm ² - Type : <u>EXNB</u>	Nombre de tableaux : <u>1+1</u>	Nombre de circuits terminaux : <u>4+10</u>
<input type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : <u>G3</u> A / <u>300</u> mA		

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Matériel mobile	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel fixe	<input checked="" type="checkbox"/> l>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>28</u> Ω		Isolement général : <u>10</u> MΩ		Continuité (équipot., PE) : <input checked="" type="checkbox"/>		Test dispositif diff. : <input checked="" type="checkbox"/>	

Le dispositif différentiel général : était scellé a été scellé n'a pas été scellé ne peut pas être scellé

Schémas et plans signés : Oui / Non

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions constatées	<u>1501 1502 1701 : 2^{ème} localisation différentiel 1610</u>
Nouvelle installation	<u>1201 : prise de terre redx en 10mm² - 1607</u>
<input type="checkbox"/> Néant	<u>Revan partage td Mutual -</u>
Infractions constatées	<u>Veillez nous fournir ; - les plans d'influences externes</u>
Installation existante	<u>- liste de circuit critiques / sécurité</u>
<input type="checkbox"/> Néant	<u>- liste et plan d'évacuation</u>
Remarques	<u>1061 - 1062</u>
<input type="checkbox"/> Néant	<u>Plan des prises de terre</u>
	<u>1091 : Eclairage cage d'escalier</u>

Conclusion :

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR 8/09/2019).

Agent visiteur : Oliver G Agent n° : 5302 Date : 08/07/2022

Annexe(s) : Plan(s) de position : Schéma(s) unifilaire(s) :

Un nouveau contrôle doit être effectué avant le par le même organisme agréé (*).

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 - Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 - Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
 - Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 - Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors du contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à un contrôle complémentaire.
 (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.